



Direction des Services Techniques

Conseil municipal du 20 décembre 2021 DELIBERATION

Rapporteur : M. Jean-Maurice CABANNES

Secrétaire de séance : Madame Marie-Lyse BISTUÉ

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 26
Nombre de votant-e-s : 32

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET,
Mme Brigitte ROSSI, M. Jean-Maurice CABANNES, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE,
Adjoints,
Mme Chantal LECOMTE, M. Philippe GARROTÉ, M. Jean CONTOU-CARRERE, M. Raymond VILLALBA,
Mme Emmanuelle GRACIA, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine
SALLE, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, M. Iñaki ECHANIZ,
M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO, M. Daniel LACRAMPE,
Mme Nathalie PASTOR, Conseillers Municipaux.

Etaient représenté-e-s :

- Mme Dominique QUÉHEILLE donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ
- M. Nicolas MALEIG donne pouvoir à M. Patrick MAILLET
- Mme Céline BODET donne pouvoir à M. Bernard UTHURRY
- Mme Patricia PROHASKA donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO
- M. Jean-Paul PORTESSÉNY donne pouvoir à M. André LABARTHE
- M. Clément SERVAT donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE

Etait absent :

- M. Jean-Luc MARLE

32 - REGULARISATION DE L'ACQUISITION DE LA PARCELLE AR 291 (QUARTIER SAINTE-MARIE)

Par arrêté préfectoral du 10 janvier 2008, une suite favorable a été donnée à la demande de la Commune de cessibilité de la parcelle AR 291 (110 m²) à son profit à fin d'aménagement d'un parking, dans le cadre d'une démarche de Déclaration d'Utilité Publique.

La transaction prévoyait l'acquisition de la parcelle AR 291 par la Commune au prix de 3 300 € (estimation réalisée par le service des Domaines).

Il s'avère que le Conseil municipal n'a, à l'époque, pas été saisi de cette question. La procédure n'est donc jamais allée à son terme.



Maître Loustalet, notaire en charge de la succession du propriétaire, Monsieur PATIE, demande de procéder à la régularisation de cette cession, compte tenu de l'aménagement qui a été créé sur la parcelle (parking public).

Oui cet exposé, **le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**


- **APPROUVE** le présent rapport,
- **DECIDE** l'acquisition de la parcelle AR 291 (110 m²) appartenant aux consorts PATIE au prix de 3 300 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs et notariés nécessaires à l'acquisition de cette parcelle.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 20 décembre 2021.
Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 23/12/2021

Le Maire,



Bernard UTHURRY